

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL 2026

1. Les étapes clés des opérations du mouvement intradépartemental :

Formulation des demandes	
Du 27 avril 2026 à partir de 14h00 au 10 mai 2026 – 23h59	Le serveur internet sera ouvert, pour la saisie des vœux, tous les jours (sans interruption, les samedis et dimanches inclus). <i>Voir le guide relatif à la saisie des vœux 2026 disponible dans la rubrique mobilité du site de la DSDEN.</i>
Consultation du 1^{er} accusé de réception sans barème et phase de demandes de suppression de vœux ou d'annulation de la participation	
Le 12 mai 2026 à partir de 14h00	Transmission du 1 ^{er} accusé de réception via IProf (MVT1D).
Du 12 mai 2026 à partir de 14h00 au 21 mai 2026 – 23h59	En cas de suppression de vœux ou d'annulation de la participation au mouvement, le 1 ^{er} accusé de réception doit être transmis par le candidat, daté et signé, uniquement de manière dématérialisée via l'application Colibris à l'aide du lien suivant : https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/mouvement-intra-departemental-2024-personnels-enseignants-1d-93/
Consultation du 2^{ème} accusé de réception avec barème initial et phase de contestation des éléments de barème	
Le 22 mai 2026 à partir de 14h00	Transmission du 2 ^{ème} accusé de réception pour consultation des éléments de barème via IProf (MVT1D).
Du 22 mai 2026 à partir de 14h00 au 8 juin 2025 – 23h59	En cas de contestation des éléments du barème, les enseignants peuvent demander une éventuelle révision à la DSDEN uniquement de manière dématérialisée via l'application Colibris à l'aide du lien suivant : https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/mouvement-intra-departemental-2024-personnels-enseignants-1d-93/
Consultation du 3^{ème} accusé de réception définitif	
Le 12 juin 2026 à partir de 14h00	Transmission du dernier accusé de réception pour consultation du barème final validé et <u>qui n'est donc plus modifiable</u> via IProf (MVT1D).
Publication des résultats	
Le 15 juin 2026 à partir de 14h00	La consultation des résultats définitifs s'effectue via IProf (MVT 1D).

2. Les phases de recours et d'ajustements du mouvement intra-départemental :

Phase de recours MVT 1D	
Du 16 juin 2026 au 30 juin 2026	En cas de non mutation ou d'affectation hors vœu dans la mesure où les vœux formulés étaient en nombre et variété suffisants, les enseignants peuvent formuler un recours uniquement de manière dématérialisée via l'application Colibris à l'aide du lien suivant : https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/mouvement-intra-departemental-2024-personnels-enseignants-1d-93/
Phases d'ajustement	
À partir du 17 juin 2026	La phase d'ajustement permet de pourvoir les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé, notamment les postes à profil et les postes de direction. Durant cette période, le service des mobilités procédera à l'affectation des Titulaires Remplaçants de Secteur (TRS), des volontaires ASH et aux affectations sur des postes qui deviendraient vacants ainsi qu'aux réaffectations suite aux mesures de carte de juin 2026.
À partir du 25 juin 2026 jusqu'au 24 juillet 2026	Transmission des résultats de la phase d'ajustement aux enseignants via leur messagerie « ac-creteil.fr ».
Du 25 juin 2026 au 16 août 2026	Phase de recours de la phase d'ajustement.
Le 26 août 2026	Transmission des résultats des ajustements de rentrée aux enseignants via leur messagerie « ac-creteil.fr ».

3. Les situations particulières :

Situations particulières - dates limites d'envoi des justificatifs	
Du 02 au 18 février 2026 et du 27 avril au 03 mai 2026 pour les entrants et les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire	Majoration de barème au titre d'un motif médical ou social Note de service du 30 janvier 2026 https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article5744
Du 27 avril au 03 mai 2026 pour les entrants et les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire	Modalité d'accès aux postes à profil spécifiques – PAPS Note de service du 03 avril 2026 https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article1496
Le 26 avril 2026	Demande de réintégration au 01/09/2026 au plus tard.
Le 27 mai 2026	Demande de bonification après congé parental, CLD ou détachement.
	Demande de bonification au titre du rapprochement de conjoints et de l'autorité parentale conjointe (formulaire disponible sur le site de la DSDEN) https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8954

<p>Le 27 mai 2026</p>	<p>Transmission copie de l'habilitation langues et de la certification FLS : <i>En vue des opérations du mouvement intradépartemental, les enseignantes/enseignants désireux de présenter l'habilitation doivent prendre contact avec l'IEN en charge du dossier langues vivantes et les conseillères pédagogiques langues vivantes dans les meilleurs délais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Olivier GUERY, IEN : 01 48 44 06 39</i> • <i>Madame Amaria SAIDI, CPD LVE : 01 43 93 73 31</i> • <i>Madame Lydia BEN HAMMOU, CPD LVE : 01 43 93 73 32</i> • <i>Madame Esen SEVGI, CPD LVE : 01 43 93 73 35</i>
<p>Le 27 mai 2026</p>	<p>Justificatifs pour les points enfants (E).</p> <p>Transmission des justificatifs pour signaler toutes données manquantes ou erronées.</p>
<p>Le 10 juin 2026</p>	<p>Transmission des notifications RQTH.</p> <p>Transmission des données administratives pour les Inéats.</p>
<p>À compter du 17 juin 2026 jusqu'au 24 juin 2026</p>	<p>Candidatures volontaires ASH.</p>